



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Allocations de rentrée scolaire

Question écrite n° 64130

Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés sur le fait que l'allocation de rentrée scolaire cesse d'être versée quand les enfants atteignent l'âge de dix-huit ans. Le versement de l'allocation devrait être prolongé plus longtemps et au moins jusqu'à l'âge de vingt ans. C'est un souhait souvent exposé par les parents d'élèves. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement, conscient de l'attachement des familles et des partenaires sociaux à l'allocation de rentrée scolaire et soucieux de prendre en compte les difficultés des familles modestes au moment de la rentrée scolaire, a élargi le champ d'application de cette prestation à la rentrée scolaire de 1990. D'une part, le versement de cette allocation a été prolongé de seize à dix-huit ans, soit au-delà de l'obligation scolaire, d'autre part son bénéficiaire a été étendu à des familles ne percevant pas de prestations familiales. Cette dernière mesure a permis à des familles à revenu modeste n'ayant qu'un enfant à charge et percevant l'aide personnalisée au logement le revenu minimum d'insertion ou l'allocation aux adultes handicapés, de recevoir une allocation de rentrée scolaire. Actuellement, le Gouvernement n'envisage pas de modifier l'âge limite de versement de l'allocation de rentrée scolaire. De plus, le projet de la loi de finances pour 1993 contient deux mesures essentielles en faveur des familles ayant des enfants scolarisés au collège, au lycée ou poursuivant des études supérieures. La première est une réduction d'impôt à hauteur de 400 francs pour un collégien, de 1 000 francs pour un lycéen et de 1 200 francs pour un étudiant. La seconde est une allocation pour dépenses de scolarité qui a le même objectif et est destinée aux familles non imposables recevant l'allocation de rentrée scolaire. C'est globalement un effort de plus de 4 milliards de francs que vient de proposer le Gouvernement en faveur des familles pour 1993.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64130

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5174